

MESURES DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



Afin de réduire leurs factures, réduire l'impact de la crise énergétique et préserver la qualité du service public, les collectivités et établissements publics doivent se mobiliser dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.

Largement inspirée de solutions proposées par [l'ADEME à destination des entreprises](#), cette fiche présente une liste non exhaustive de mesures à déployer dans les services et bâtiments administratifs, à court terme.

A moyen et long termes, les autorités territoriales devront s'engager dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique qui nécessite d'initier des projets dès à présent. A ce titre, l'ADEME détaille sur son site des solutions de diagnostic, d'accompagnement et de soutien. Parallèlement, l'Europe propose un cadre législatif, des outils d'expertise, d'accompagnement des porteurs de projets, et des subventions.

DES PREMIÈRES ACTIONS SIMPLES ET À EFFET IMMÉDIAT

A l'échelle de leurs services et bâtiments, les collectivités et établissements publics peuvent d'ores et déjà mettre en œuvre des actions simples, rapides et sans investissements importants qui auront un effet immédiat sur la réduction de leur consommation.

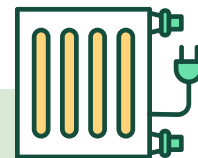
ECLAIRAGE



- **Programmer l'extinction automatique de l'éclairage** dans et autour des bâtiments la nuit et le week-end (écoles, installations sportives, salle des fêtes...)
- **Réduire l'éclairage extérieur des bâtiments et éteindre l'éclairage public** (à partir de 22h30 et selon les enjeux de sécurité) par l'instauration de « trames noires », de plus en plus pratiquée dans les communes.
- **Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments** lors des périodes de fermeture des services et/ou d'absence du personnel (congrés, télétravail, pause méridienne...).
- **Installer des détecteurs de présence dans les espaces occupés par intermittence** (sanitaires, cages d'escalier...) **et des cellules photosensibles pour moduler l'éclairage en fonction de l'apport de lumière naturelle** (pour compléter un éclairage naturel insuffisant sans pour autant recourir à la pleine puissance de l'installation).
- **Adapter le niveau d'éclairage en fonction des locaux, des postes de travail, des tâches et des occupants** (sur la base notamment des valeurs indiquées aux articles R4223-4 et suivants du code du travail).
- **Programmer l'extinction des illuminations de Noël** (par exemple de 23h à 6h) et **les réduire dans la durée** (au plus-près de la période du 24/12 au 01/01).
- **Améliorer l'efficacité de l'éclairage** en remplaçant les ampoules énergivores (néons, spots halogènes...) par des LED, ou des éclairages basse consommation.
- **Optimiser l'emplacement des postes de travail de façon à profiter au mieux de la lumière naturelle** (de préférence perpendiculairement aux fenêtres pour un meilleur confort visuel).



CHAUFFAGE / CLIMATISATION



→ Adapter la température dans les locaux par la programmation des équipements

En hiver, réguler le chauffage en adéquation avec l'utilisation des locaux :

- 19°C pour les pièces occupées
- 16°C hors période d'occupation
- 12°C pour les réserves et archives
- 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours (les groupes scolaires en période de vacances, les bâtiments administratifs lors des weekends prolongés...).

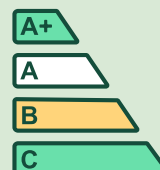
**UN DEGRÉ DE DIFFÉRENCE PEUT CORRESPONDRE À 7%
DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MOINS !!!**

En période de fortes chaleurs :

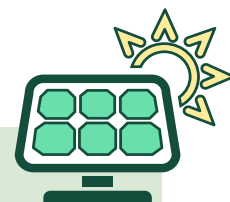
- Ventiler les bâtiments la nuit pour favoriser le rafraîchissement et économiser sur la climatisation.
- Inciter les agents à ouvrir les fenêtres le matin quand l'air est plus frais, puis à les refermer dès qu'il fait chaud en occultant les fenêtres (stores, rideaux...).
- Avancer la prise de poste (d'1 à 2 heures) afin que les agents puissent disposer de températures clémentes dans les locaux.
- Régler la climatisation en respectant un écart maximal de 6°C max avec la température extérieure.

**PASSER D'UNE TEMPÉRATURE DE 22°C À 26°C DANS LES LOCAUX
DIVISE PAR DEUX L'ÉNERGIE CONSOMMÉE !!!**

- **Maintenir les portes fermées pour éviter la déperdition ou l'apport de chaleur.**
- **Faire entretenir régulièrement les installations thermiques** (chauffage, chaudière, pompe à chaleur, climatisation réversible...) et les systèmes d'aération/ventilation (centrale de traitement d'air, ventilation mécanique contrôlée...).
- **Vérifier le calorifugeage des conduites d'eau chaude pour limiter les pertes de chaleur.**
- **Détecter puis corriger les fuites d'air par les portes et les fenêtres.**
- **Colmater les conduites ou cheminées inutilisées, sources de pertes de chaleur.**
- **Améliorer le confort thermique à l'intérieur des bâtiments**, par la pose de stores, rideaux, préaux, ainsi que des films solaires sur les ouvrants.



NUMÉRIQUE



- **Réduire la consommation des appareils informatiques :**
 - Paramétrer la veille automatique des ordinateurs, imprimantes et autres matériels informatiques.
 - Eteindre complètement ces équipements à la pause méridienne et en fin de journée.
 - Mettre en place une gestion optimisée du fonctionnement des serveurs informatiques.
- **Limiter le nombre d'équipements et éviter leur surdimensionnement** (nombre d'écrans, taille de ces écrans, puissance du matériel informatique par rapport au besoin...).
- **Optimiser les usages numériques** (moins de consommation de vidéos, optimisation des codes par l'écoconception logicielle des applications et sites web).
- **Réduire ou arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables**, tels que les projecteurs ou écrans des halls d'accueil ou des cafétérias.

CARBURANT



- **Réduire l'impact environnemental des déplacements véhiculés :**
 - Limiter l'usage des véhicules de service pour les petits déplacements.
 - Inciter au covoiturage, aux mobilités actives (à pied, à vélo...) ou aux transports en commun pour les déplacements professionnels (dans les territoires bien desservis).
- **Diminuer les déplacements professionnels** en privilégiant les réunions en visioconférence, les formations en distanciel et les téléconsultations médicales.

SENSIBILISATION / INFORMATION



- **Responsabiliser l'ensemble des utilisateurs** (agents, administrés, associations...) aux coûts du gaspillage et aux enjeux de l'efficacité énergétique.
- **Etablir des bonnes pratiques pour éteindre l'éclairage et les équipements en fin d'utilisation journalière ou le week-end.**
- Rappeler par affichage les comportements à adopter (extinction de l'éclairage et des équipements de travail, aération des bureaux en début de journée, usage raisonnée du chauffage et de la climatisation...).
- **Favoriser le télétravail** peut permettre de contribuer à la réduction des consommations de carburant et d'énergie.
- Informer les administrés sur les mesures prises par la collectivité en matière de réductions des coûts afin qu'ils comprennent et adhèrent aux différents démarches engagées.

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS UNE DÉMARCHE DE MOYEN TERME

La réalisation d'un état des lieux des différents postes de la consommation énergétique par bâtiment communal est un prérequis indispensable à toute démarche d'économies d'énergies. Ce diagnostic permettra alors aux autorités territoriales d'identifier les services et bâtiments les plus énergivores sur lesquels des économies ou des rénovations doivent être réalisées en priorité.

Pour en savoir plus sur les thématiques abordées précédemment sur cette fiche, L'ADEME a élaboré des fiches conseil pour agir sur l'efficacité énergétique de :

- + [L'éclairage](#)
- + [La ventilation, la climatisation](#)
- + [Le chauffage](#)
- + [Les équipements électriques](#)
- + [Le bâtiment](#)

L'EUROPE, DE RÉELLES OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES

L'Europe fait partie intégrante des politiques nationales et locales comme de la vie quotidienne de nos citoyens. Pour apporter des réponses concrètes aux attentes des élus et cadres territoriaux sur les opportunités et les possibilités de financement proposées par l'Europe, la Représentation de la Commission européenne en France met en place "L'Europe des communes", un nouveau service d'information en partenariat avec les associations de collectivités et les services de l'État.

Pour les accompagner, l'Europe propose un cadre législatif, des outils d'expertise, d'accompagnement des porteurs de projets, et des subventions qu'elle octroie aux projets vertueux.